

Elections pour le renouvellement des représentants des personnels au Conseil d'Administration de l'ISAE-ENSMA Collège A

Scrutins du 23 Mars 2021 09h00 au 25 Mars 2021 17h00
Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu les Statuts de l'ENSMA ;
Vu l'arrêté électoral n°2021-01 du 23 Février 2021 portant organisation de l'élection ;
Vu les avis du comité électoral consultatif émis en séances du 27 Janvier 2021, du 23 Février 2021
et du 16 Mars 2021 ;
Vu le procès-verbal établi par le Président du bureau de vote en date du 26 Mars 2021 ;

Article 1 : Examen des résultats du scrutin de liste

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	28
Nombre de votants	26
Nombre de bulletins blancs	4
Suffrages valablement exprimés	22

Taux de participation : 92,86 %

Une liste de candidature déposée et validée ayant obtenu :

Liste Collège A	Nombre de voix
M. Marc BELLENOUE Mme Carole NADOT-MARTIN M. Allel HADJ ALI M. Gilbert HENAFF	22

Article 2 : Proposition d'attribution des sièges

M. Marc BELLENOUE Mme Carole NADOT-MARTIN M. Allel HADJ ALI M. Gilbert HENAFF
--

Article 3 : Proclamation - Election

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA proclame élue la liste candidate désignée à l'article 2.

Article 4 : Affichage - publication

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'ISAE-ENSMA et publiés au recueil des actes administratifs de l'ISAE-ENSMA.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 26 Mars 2021,

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA,



M. Roland FORTUNIER